

MAIRIE
DE**BASSE - RENTGEN**

57570

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du 03/04/2017 à 19H30**

Présents : MM : DELION - OESTREICHER - MASSON - HAGEN -
MMES: WINTERRATH – HEMMER – DUMAS (de 19h30 à 20h15).

Absent avec excuse : MMES : SCHWARTZ (procuration à M. DELION), REYROLLE,
M. GONAND.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS (de 19h30 à 20h15)
Mme HEMMER (de 20h15 à 21h), Madame DUMAS ayant dû
quitter la réunion.

De ce fait, Madame DUMAS n'a pu prendre part qu'aux délibérations des points N° 1 à
3.

**Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane,
Maire, délibère comme suit :**

- **approuve**, à l'unanimité, l'ordre du jour (**point N°1**)
- **approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 27.02.2017 (**point N°2**)

Point N°3 – Vote des 3 taxes directes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de conserver en 2017 les mêmes taux pour les taxes directes locales qu'en 2016, à savoir :
- **Taxe d'habitation** – base notifiée : 547.900 – taux : 15.77% -
Produit : 86.404 €
Foncier bâti – base notifiée : 439.800 – taux : 17,62 % -
Produit : 77.493 €
Foncier non bâti – base notifiée : 53.800 – taux : 61.86 % -
Produit : 33.281 €
Produit fiscal attendu : 197.178 €

Point N°4 – Vote et approbation du budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Vote et approuve** le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 369.500 € ainsi que la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 543.598,79 €

Point N°5 - Devis mur du cimetière

Ce point est reporté au prochain conseil municipal, seule une entreprise sur les deux sollicitées a fait parvenir un devis relatif aux travaux de réparation du mur du cimetière.

Point N°6 –Devis aire de jeux à Haute-Rentgen

Ce point est reporté au prochain conseil municipal, seule une entreprise sur les trois sollicitées a fait parvenir un devis relatif à l'aménagement de l'aire de jeux à Haute-Rentgen.

Point N°7 –Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € au Comité de Gestion de la Salle Saint Joseph.

Point N°8 – Divers

Demande d'achat d'une bande de terrain

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur VRANCKEN Renaud qui souhaiterait acheter une bande de plus ou moins deux mètres de large entre son terrain et le chemin d'exploitation situé derrière sa maison.

Considérant la largeur des engins agricoles ainsi que l'alignement de la limite du chemin avec le pont situé en contrebas, un rétrécissement du chemin à cet endroit ne semble pas être judicieux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Emet un avis défavorable à cette vente

Contrat de ruralité

Vu le contrat de ruralité de la CCCE élaboré pluriannuellement (la première période couvre 2017-2020)

Madame le Maire expose que le projet de création d'un troisième gîte dans l'ancien presbytère et dont le coût prévisionnel s'élève à 229.955 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de ce Contrat de Ruralité,

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 229.955 € H.T.

DETR : (30%) : 68.986,50 €

Contrat de ruralité : (20%) : 45.991 €

Emprunt : 50.000 €

Fonds propres : 64.977,50€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 3^e trimestre de l'année en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve le projet de création d'un gîte dans l'annexe de l'ancien Presbytère,
- Adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- Sollicite auprès de la CCCE une subvention dans la cadre du FSIL – Enveloppe N°2 « Contrat de ruralité »

Eoliennes

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Société « Les Vents Meuse Sud » a fait parvenir un courrier de présentation ainsi qu'un dossier sur le potentiel éolien de la Commune. Après discussion, les conseillers municipaux ne souhaitent pas donner suite à ce dossier

Visite au Sénat

Madame le Maire fait un rapide compte-rendu sur la visite du Sénat du 23 février dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse-Rentgen, pour être affiché le 06/04/2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse-Rentgen, le 06/04/2017.

Le Maire

Viviane WINTERRATH

